



Assemblée communale ordinaire

LUNDI 8 décembre 2025 au complexe scolaire à 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 juin 2025
2. Présentation des résultats de la planification financière 2020–2029 par la fiduciaire BDO
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins ruraux
4. Discuter et voter un crédit de CHF 550'000. – destiné à la réfection de routes communales agricoles ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
5. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026
6. Informations et communications du Conseil communal
7. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point **3** est déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet de la commune 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Les documents relatifs aux points **2 et 5** peuvent être consultés au secrétariat communal.



COMMENTAIRES - INTERVENANTS

Point 2 : Planification financière

Rapporteurs : Mme Catherine Beaud et M. Benoît Andrey de la fiduciaire BDO

L'analyse présentée par notre fiduciaire mettra en évidence la bonne santé financière de la commune, fruit d'une gestion rigoureuse et d'investissements ciblés. Plusieurs projets concrets sont prévus : mise en place du 30 km/h, entretien des chemins ruraux, réfection d'une rue communale, adaptation du columbarium et création d'une zone artisanale.

Point 3 : Règlement sur l'entretien des chemins ruraux

Rapporteurs : M. Jean-Claude Rérat, conseiller en charge du dicastère des routes, M. Claude Ciocchi, du Service de l'Economie rural

Le nouveau règlement sur l'entretien des chemins ruraux qui remplace celui de 1985 vise à assurer un financement durable de l'entretien courant des ouvrages. Ce dispositif permettra à la Commune de répondre aux exigences fédérales et cantonales pour bénéficier de subventions lors de travaux de réfection plus importants. Ce règlement s'inscrit dans la démarche recommandée par le Service cantonal de l'économie rurale.

Point 4 : Crédit pour réfection des routes communales agricoles

Rapporteur : M. Jean-Claude Rérat, conseiller en charge du dicastère des routes

Ce projet concerne la réfection de cinq tronçons de routes communales fortement dégradés. Très fréquentés par les habitants, les promeneurs, les entreprises et les acteurs agricoles, ces chemins sont devenus dangereux. Les travaux permettront de garantir la sécurité et le confort des utilisateurs tout en préservant la valeur de notre patrimoine communal.

Point 5 : Budget 2026

Rapporteur : M. Michel Vallat, Maire, responsable des finances

Présentation, discussion et adoption du budget communal 2026, incluant le détail des charges et des produits, ainsi que la fixation et l'adaptation des taxes communales, sans modification de la quotité d'impôt.



Taxes – Quotité d'impôt 2026

	2026	2025
Quotité d'impôt	2.25 ‰	2.25 ‰
Taxe immobilière	1,0 ‰ sur la valeur officielle	1,0 ‰ s/valeur officielle
Taxe cadastrale	0,2 ‰ sur la valeur officielle	0,2 ‰ s/valeur officielle
Taxes entretien des chemins ruraux	CHF 10.-/ha surface agricole CHF 3.33/ha surface forestière	
Taxe de base des ordures ménagères	CHF 145.- (par ménage) + taxe au sac	CHF 145.- (par ménage) + taxe au sac
Chien au village Chien à la ferme	CHF 50.- (par animal) CHF 30.- (par animal)	CHF 50.- (par animal) CHF 30.- (par animal)
Prix du terrain communal	CHF 110.-/m²	CHF 110.- /m ²
Eau potable	CHF de 1.65 à 2.65/m³ (selon consommation)	CHF de 1.65 à 2.65/m ³ (selon consommation)
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF de 145.- à 2'035.- (selon consommation)	CHF de 145.- à 2'035.- (selon consommation)
Eaux usées – taxe de consommation d'eau potable	CHF de 2.30.- à 3.45/m³ (selon consommation)	CHF de 2.30 à 3.45/m ³ (selon consommation)
Eaux usées – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF de 165.- à 2335.- (selon consommation)	CHF de 165.- à 2335.- (selon consommation)
Redevance communale énergétique	0.80 ct/kWh	0.80 ct/kWh
Redevance communale utilisation du sol	0.70 ct/kWh	0.70 ct/kWh



Dépôt public du plan spécial régional avec modification de l'affectation « Jonction A16 Bure »

Le plan directeur régional établi par le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) a été adopté le 30 août 2022. Dans le domaine du développement économique, il prévoit l'aménagement de cinq zones d'activités d'intérêt régional (zones AIR) afin de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises artisanales et industrielles qui ne peuvent être accueillies dans les zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC).

Le site de la jonction A16 de Bure a été retenu par les autorités régionales et communales pour accueillir une zone AIR en raison de son implantation favorable proche de l'autoroute et éloignée des quartiers d'habitation. Conformément à la législation sur l'aménagement du territoire, le secteur a fait l'objet d'un plan spécial régional. Il prévoit l'affectation à la zone d'activités d'environ 1.30 ha de terrain agricole. Il définit les dispositions relatives aux constructions et aux aménagements extérieurs et planifie l'équipement du site. Les riverains et la population de Bure ont été invités à une assemblée d'information / participation le 6 mai 2025. Les représentants du SIDP, les autorités communales et l'auteur du projet ont alors pu apporter des précisions sur la procédure, les nuisances, la preuve du besoin, les éventuels développements futurs.

Le dossier a ensuite fait l'objet d'un examen préalable des services de l'Etat qui l'ont validé. Après la mise au net, le Service du développement territorial a autorisé le dépôt public.

Ainsi, et conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), le SIDP dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 novembre 2025 au 15 décembre 2025 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée des délégués du SIDP ce plan spécial régional avec modification de l'affectation « Jonction A16 Bure I ». Le dossier comprend le plan d'occupation du sol et des équipements et les prescriptions. Il peut être consulté au secrétariat communal de Bure ainsi qu'au secrétariat du SidP durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Comité du SIDP, rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy, jusqu'au 15 décembre 2025 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial régional « Jonction A16 Bure I » à Bure ». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

INFORMATIONS COMMUNALES

Bois à façonner – bois de feu en stères

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici au **vendredi 12 décembre 2025**, auprès du garde forestier :

- M. Gilbert Goffinet, gilbert.goffinet@ajoie-ouest.ch, 079 458 42 82

Débris de coupe : prix de Fr **0.-** à **15.-**/stère, selon le bois restant
Cimes de hêtres ou petit bois abattu : Fr **15.-** à **30.-** /stère + TVA
Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé



Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse est toujours actuel et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai.
Merci de votre compréhension.

Téléthon 2025 – Samedi 6 décembre 2025

Le Corps des Sapeurs-pompiers de notre village organise son traditionnel Téléthon.

De 8h00 à 12h00, une vente de pâtisseries sera proposée devant le magasin chez Cindy.

À partir de 11h00, vous pourrez également venir déguster la soupe aux pois préparée par nos pompiers.

L'après-midi, à partir de 14h30, un tournoi de jass par équipes se déroulera à la halle polyvalente, sur inscription préalable au 079 308 95 05.

Enfin, dès 19h00, un souper convivial vous attend, également sur réservation au **079 308 95 05**

Le Corps des Sapeurs-pompiers de Bure se réjouit de partager un moment chaleureux et solidaire avec vous !

